

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

## 1. Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous achats et/ou toutes prestations de services proposés en ce compris toutes propositions techniques et commerciales, offres, commandes, confirmations de commandes, factures, ventes par la société **ATOM POWER S.à r.l.**, ayant un capital social de 37.500 euros, dont le siège social est situé au 75 Parc d'Activités Capellen L-8308 MAMER (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 262898, dûment représentée, pour les besoins des présentes par son gérant. La Société dispose d'une autorisation d'établissement n° 10138281 / 0 délivrée par le Ministère de l'Economie du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après désignée comme « la Société ») lui permettant de fournir les services proposés audits énergétiques, activités consultatives, certification de performance énergétique et autres prestations de génie technique et énergétique par la Société et visés par les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignés les « Prestations »).

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent le socle de toutes relations commerciales contractuelles ou précontractuelles entre la Société et son ou ses cocontractant(s) non professionnel(s) désirant bénéficier des Prestations (ci-après désigné comme le « Client ») et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties entendent s'engager réciproquement dans l'exécution de leurs obligations respectives. Elles sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des services et prévalent sur tout autre document contradictoire communiqué, et ce, sur quelque support que ce soit, par la Société, sauf accord exprès de la Société et du Client y dérogeant.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant tout engagement contractuel et déclare, en outre, les accepter expressément et dans leur intégralité. La signature apposée par le Client sur les propositions commerciales telles que les offres, devis, bons de commande ainsi que les contrats de prestations de services implique expressément l'acceptation pure et simple des présentes Conditions Générales de Vente par le Client et fait foi quant à son accord à être liée par les présentes Conditions Générales de Vente, sauf conditions particulières agréées d'un commun accord.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures. Ces modifications sont opposables à compter de leur mise en circulation sur quelque support que ce soit (format papier ou en ligne) et ne peuvent s'appliquer aux contrats conclus antérieurement.

La Société est autorisée à déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement d'un écrit dérogeant expressément aux présentes conditions générales.

Toute dérogation aux présentes Conditions Générales de Vente ne sera considérée comme étant acceptée qu'après avoir reçu l'accord écrit et préalable de la Société. La Société peut transférer à un tiers les droits et obligations résultant des présentes conditions générales, sans autorisation préalable, y compris sans limitation, pour toute cession de créance, affacturage, titrisation ou toute opération aux fins de financement de créances.

## 2. Offre - Commande

Les Prestations à exécuter feront l'objet d'une offre de la part de la Société. Les offres et devis sont

valables pour une durée de trente (30) jours prenant effet à leur date d'émission. Les offres et devis ne sauraient lier la Société avant formation d'un contrat de prestations ou acceptation expresse et écrite par le Client de la commande reprenant leurs termes.

En conséquence, la Société est autorisée à retirer, réviser, rectifier, adapter et/ou modifier l'offre ou le devis à tout moment et sans justification aucune tant que l'offre et/ou le devis n'a pas été accepté ou le contrat de prestations de services, le cas échéant, n'a pas été signé. Après l'expiration du délai de trente (30) jours susmentionnés, la Société n'est plus tenue par les stipulations figurant sur l'offre ou le devis sauf acceptation expresse de sa part.

Le contrat de prestations de services (ci-après désigné comme le « Contrat ») est formé dès la signature par le Client de la proposition technique et commerciale de la Société ou, en l'absence de ce document, dès l'acceptation par la Société de la commande émise par le Client ou du devis signé par le Client le cas échéant. En pareille circonstance, la validation de la commande par le Client sinon la signature du devis par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client est seul responsable des informations fournies pour établir son devis.

Toute modification par le Client d'un Contrat en cours d'exécution devra être expressément acceptée par la Société et impliquera l'établissement d'un avenant soumis à l'acceptation du Client en cas de modifications des conditions financières et des délais d'exécution des services visés par le Contrat. A défaut d'acceptation de l'avenant, le Client sera tenu par la commande initiale et donc le Contrat signé. Tous autres services/Prestations demandés par le Client et acceptés par la Société mais non expressément prévus dans l'offre/le devis accepté et le Contrat signé seront facturés séparément et en supplément de ce qui a été convenu initialement. Faute d'accord écrit sur les Prestations complémentaires, aucune Prestation complémentaire ne sera réalisée.

### **3. Prix et conditions de paiement**

Les prix s'entendent, sauf accord contraire, en Euros, hors TVA et débours. Le taux de TVA appliqué sera le taux légalement applicable au moment de la facturation. Un acompte de 30% est à payer à la Société dès signature du Contrat ou acceptation de l'offre ou du devis établi par le Client et en tout état de cause avant le début de l'exécution des services. La Société est autorisée à refuser le commencement de l'exécution des services jusqu'au paiement intégral de l'acompte de 30%.

Sauf disposition contraire, les prestations seront facturées mensuellement. Le paiement des factures d'acompte et/ou finales est exigible de plein droit dès leur émission et devra intervenir dans un délai de 30 jours au plus tard à partir de la date d'émission de la facture, même si l'exécution du Contrat a donné lieu à réclamation ou litige.

Toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'intérêts de retard calculés sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités de retard sont exigibles de plein droit.

Le non-paiement à l'échéance peut entraîner, sans mise en demeure préalable, la suspension immédiate de la réalisation des prestations en cours et le report des délais d'exécution par la Société d'une durée au moins égale au retard de paiement, voire la résiliation du Contrat aux torts du Client, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit.

Dans le cas où le Client passe une nouvelle commande à la Société sans avoir procédé au règlement de la ou des commandes précédente(s) ou des Prestations ayant donné lieu à facturation, la Société pourra refuser d'honorer la commande et d'exécuter les Prestations sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit.

### **4. Obligations de la Société**

Les engagements de la Société constituent une obligation de moyen au terme de laquelle les Prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi que, le cas échéant, conformément aux conditions du Contrat.

La Société s'engage à :

- ✓ À informer sans délai le Client de toute difficulté rencontrée pour réaliser les Prestations ;
- ✓ Mettre en œuvre les moyens techniques et humains adéquats pour l'exécution des Prestations qui lui sont confiées ;
- ✓ Affecter à l'exécution des Prestations les professionnels dotés des compétences et de l'expérience requises pour assurer leur réalisation conformément à aux standards de qualité ;
- ✓ Mettre en œuvre pour l'exécution des Prestations à sa charge la diligence requise.

Le personnel de la Société ne pourra recevoir aucune directive de la part du Client, restera en toute hypothèse sous la responsabilité hiérarchique entière et exclusive de la Société, et respectera les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

La Société a la possibilité, dans le cadre de l'exécution du Contrat, de sous-traiter tout ou partie des Prestations objet de la commande ou du Contrat. à toute société de son choix, ce que le Client accepte expressément. Si les Prestations requièrent des compétences techniques particulières, la Société en informe le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité de la Société. La Société définit les moyens d'exécution nécessaires à la réalisation des Prestations. La Société décidera seul du choix du personnel devant être affecté à la réalisation des Prestations.

La Société déclare être titulaire, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, des polices d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

## **5. Délais**

Les délais d'exécution convenus s'appuient sur des estimations du volume du travail en fonction des données fournies par le Client. Les délais sont indicatifs sauf convention expresse entre le Client et la Société. Un retard dans l'exécution des missions pour quelque motif que ce soit ne donne pas droit à réclamer des dommages et intérêts.

## **6. Obligations du Client**

Le Client s'engage à fournir à la Société tous documents et informations complets, exacts et dans les délais nécessaires de sorte que la Société pourra s'y fier pour la bonne réalisation des Prestations, ainsi que les moyens matériels nécessaires à leur bon déroulement (en particulier bureau, téléphone et ordinateur équipé de logiciels bureautiques et connectés avec accès à Internet). Le Client garantit que toutes les actions de sa part qui accompagnent soit directement soit par l'intermédiaire de tiers les Prestations de la Société sont fournies gratuitement.

Au titre de son obligation de coopération, le Client :

- ✓ Informera la Société de toute contrainte dont le Client a connaissance et qui pourrait avoir une incidence sur la réalisation des Prestations. Les coûts supplémentaires dus à des informations tardives, inexactes ou incomplètes sinon une assistance défaillante de la part du Client et qui conduisent à des répétitions de travail ou des retards seront à charge du Client.
- ✓ Permettra au personnel de la Société d'accéder à ses locaux pour l'exécution des Prestations ;
- ✓ Désignera un correspondant investi d'un pouvoir de décision et veillera à ce que les

interlocuteurs clés et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des Prestations.

Pendant la durée des Prestations et pendant une période d'un (1) an après son achèvement, le Client s'engage à ne pas solliciter ou tenter de débaucher directement ou indirectement un membre du personnel de la Société avec lequel il aura eu des contacts dans le cadre de l'exécution des Prestations. En cas de violation de la présente obligation, le Client sera redevable envers le Prestataire, à titre de clause pénale d'une indemnité égale à un an du dernier salaire brut de la personne ainsi débauchée.

## **7. Sécurité**

Toute intervention de la part du Client doit être en conformité avec le droit, les normes, les prescriptions sanitaire et de sécurité en ce compris les prescriptions contre les accidents.

Par ailleurs, les Parties se soumettront à la réglementation en vigueur en matière de plan de prévention.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour lui d'une éventuelle atteinte aux fichiers, mémoires, documents ou autres éléments pouvant être impactés par la réalisation des prestations. Le Client se prémunira à cet effet (et garantit la Société à ce titre) contre les risques en maintenant en permanence un double desdits documents, fichiers et supports. Il assurera la sauvegarde de ses données et programmes et s'engage à ne confier à la Société que des copies.

## **8. Indépendance**

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sauraient créer entre la Société et le Client un quelconque lien contractuel autre que celui de la livraison /l'exécution des Prestations objets des présentes. Le Client reconnaît en conséquence que les présentes Conditions Générales de Vente n'induisent aucunement l'existence ou la création d'un lien de subordination, d'exclusivité, la Société conservant à tout moment toute liberté pour contracter tout concurrent du Client, ou cesser toute livraison au Client en cas d'engagement exclusif au bénéfice d'un tiers.

Le Client ne pourra à cet égard se prévaloir d'aucun droit acquis, ni d'un quelconque préjudice en cas de modification des modalités de livraison/d'exécution des Prestations de la Société.

## **9. Résiliation**

Sans préjudice des articles ci-dessus des présentes Conditions Générales de Vente, en cas de résiliation unilatérale de la part du Client, celui-ci s'engage à payer à la Société :

- ✓ L'intégralité des factures émises par la Société au titre des Prestations réalisées ;
- ✓ L'intégralité des coûts (tels que recours à la sous-traitance, achats spécifiques, etc.) engagés par la Société, mais n'ayant pas fait l'objet de facturation au moment de la résiliation du Contrat ;
- ✓ Les frais financiers supportés par en raison de la résiliation des accords conclus avec ses sous-traitants pour l'exécution de la Prestation prévue ;

et ce, sans préjudice de l'allocation additionnelle de dommages et intérêts pour tous dommages éventuellement subis par la Société.

Sans préjudice des articles ci-dessus des présentes Conditions Générales de vente, la Société est en droit de résilier immédiatement et sans mise en demeure préalable le Contrat en cas de violation des obligations pesant sur le Client, notamment en cas de défaut de paiement des factures émises, et ce, sans préjudice de l'allocation additionnelle de dommages et intérêts pour tous dommages éventuellement subis par la Société.

## **10. Réclamations**

Aucune réclamation concernant un élément des Prestations réalisées et résultats obtenus ne pourra être faite, sous peine de forclusion et de déchéance plus de quinze (15) jours après la réalisation des Prestations ou résultats en cause. Toute réclamation devra être introduite par lettre recommandée avec avis de réception endéans les quinze (15) jours de l'exécution des services ou encore depuis l'envoi de la facture, sous réserve des garanties légales et devra inclure un rapport détaillé décrivant le problème rencontré par le Client.

## **11. Propriété intellectuelle**

Tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits, y compris les droits d'auteur, les brevets, les marques, les dessins et modèles, les logos, les droits sur les bases de données, ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle ou autres et autres signes distinctifs présents sur la documentation commerciale de la Société, sont et restent la propriété exclusive de celle-ci ou des titulaires desdits droits.

Le Client reconnaît l'existence de ces droits de propriété intellectuelle et ne prendra aucune mesure visant à porter atteinte, à limiter ou à restreindre de quelque manière que ce soit la propriété ou les droits de la Société ou du titulaire en cause. Le Client s'interdit ainsi formellement de reproduire, copier, traduire, transcrire, modifier, adapter, fusionner, compléter, altérer ou copier, d'une quelconque manière, en tout ou partie, l'un quelconque de ces éléments et de chercher une quelconque protection à cet égard.

Aucune Partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre Partie sans accord préalable et écrit de cette dernière, sauf pour la Société à faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos du Client en cours de Contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des Prestations.

## **12. Responsabilité**

Aucune des Parties n'exclut ou ne limite par les présentes Conditions Générales de Vente sa responsabilité envers l'autre partie en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle.

Sauf dispositions légales contraires, la responsabilité totale de la Société pour tous types de réclamations, pour toutes pertes et dommages résultant ou liés aux Prestations est limitée et ne pourra en aucun cas excéder le montant du prix hors taxes du Contrat portant sur la ou les Prestations ayant causé le dommage et effectivement exécuté dans le cadre du Contrat.

Le Client, ses salariés, agents, sous- traitants, et leurs assureurs respectifs, renoncent à tous recours à l'égard de la Société, ses salariés, agents, sous-traitants, et leurs assureurs respectifs, au-delà de la limite de responsabilité visée au présent article. En aucun cas, quel que soit le fondement, la Société, ses salariés, ses agents, ses fournisseurs ou sous-traitants, ou l'un quelconque de ses directeurs ou représentants, ne pourront être tenus responsables des dommages immatériels (consécutifs ou non) et des dommages indirects/immatériels, y compris notamment pour préjudice moral, préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, de bénéfice, de chiffre d'affaires ou de revenus, manque à gagner, perte de chance, recours de tiers contre le Client, perte de clientèle ou de données dans le cadre de l'exécution du Contrat. Les présentes limitations et exclusions s'appliqueront même si la possibilité de tels dommages était connue ou aurait pu raisonnablement être prévue par la Société.

## **13. Confidentialité**

Les offres, documents, informations, connaissances ou données (ci-après désignées comme les « Informations ») échangées préalablement à et au cours de l'exécution des prestations Conditions

Générales de Vente sont par nature confidentielles. Ces Informations ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers, et ne doivent être utilisées par l'une ou l'autre des Parties que dans le seul but d'établir et d'évaluer l'offre puis, le cas échéant, d'exécuter les prestations en résultant. En conséquence, chacune des parties s'engage à préserver le caractère confidentiel des Informations et à ne pas les révéler ou laisser à la disposition de tiers (hormis ses sociétés affiliées et sous-traitants ayant besoin d'en connaître pour les besoins de la prestation) et à prendre des mesures de précautions au moins similaires à celles qu'elle observe habituellement pour ses propres informations confidentielles.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations développées par l'une des parties d'une manière indépendante et les informations qui étaient dans le domaine public ou qui y tombent sans que le bénéficiaire ait commis de faute. Les dispositions du présent article demeureront en vigueur pendant une durée de trois (3) ans suivant la date d'émission de l'offre ou, selon les cas, l'expiration du Contrat. Sur demande expresse et écrite du Client lors de l'entrée en vigueur du Contrat, la Société s'engage à ne faire aucune communication publique sur les Prestations réalisés pour le compte du Client. Nonobstant ce qui précède, la Société pourra faire référence au projet sans révéler d'Informations appartenant au Client.

#### **14. Force majeure**

Aucune des parties ne saurait engager sa responsabilité en cas de manquement à l'une de ses obligations contractuelles si cette inexécution est causée par un cas de force majeure au sens des dispositions du Code civil. Il est expressément prévu que la Société ne doit pas être responsable des dommages, retards ou manquements dans l'exécution du présent Contrat causés par des événements échappant à son contrôle raisonnable ou ne résultant pas de sa faute ou de sa négligence.

La situation de force majeure ne peut être invoquée qu'en présence d'un événement imprévisible et irrésistible demeurant insurmontable en dépit des efforts diligents de celui qui l'invoque et rendant de ce fait l'exécution de ses obligations impossible.

Peuvent par exemple constituer un cas de force majeure, sans que cette énumération ait un caractère limitatif, les événements suivants : état de guerre civile ou militaire, hostilité, émeutes, embargo, grève nationale, mobilisation générale, tremblement de terre, les intempéries et autres catastrophes naturelles et leurs conséquences, épidémies, pandémies ou autre désastre physique naturel, blocus et embargo, incendie dans les locaux d'une des parties ou de ses fournisseurs, pandémie, confinement et mesures gouvernementales équivalentes, inondations.

L'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et des obligations en résultant sera suspendue en cas de survenance d'un événement de force majeure et à compter de la réception de la notification transmise par l'une des parties à l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout moyen écrit à même d'établir la preuve de sa réception, à l'exception de l'obligation d'assurer le paiement des sommes dues jusqu'au jour de la survenance du cas de force majeure.

L'exécution de la réalisation de la Prestation reprendra normalement son exécution, et les parties seront à nouveau tenues du respect de toutes les obligations y figurant, dès lors que la disparition de l'évènement de force majeure aura été dûment constatée.

Si un cas de force majeure se poursuit au-delà d'une durée de trente (30) jours, le Contrat pourra être résilié immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, par l'une ou l'autre des parties, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant d'assurer la preuve de la réception par l'autre partie.

Cette résiliation sera effective au lendemain de la date de sa réception par l'autre partie.

## **15. Nullité**

Si une clause des présentes Conditions Générales de Vente s'avérait nulle au regard d'une règle de droit entrée en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non-écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat, ni altérer la validité des autres stipulations.

## **16. Données personnelles**

La Société collecte des données personnelles fournies par le Client dont le traitement est nécessaire à l'exécution de ses missions dans le cadre de sa relation d'affaires et/ou de ses obligations légales telles que visées par le règlement UE 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016, plus communément dénommé « Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles » et identifié par les acronymes RGPD, et/ou le cas échéant, par la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel telle que modifiée (ci-après dénommée « la Loi du 2 août 2002 »). Le Client, d'une manière expresse et non ambiguë, donne son consentement et se déclare d'accord par les présentes Conditions Générales de Vente avec le traitement des données à caractère personnel le concernant par la Société. En vertu des dispositions du RGPD et de la Loi du 2 août 2002, le traitement inclut toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés, et appliquées à des données, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction. Le Client consent par les présentes Conditions Générales de Vente aux traitements des données personnelles le concernant pour l'exécution des prestations de services et notamment le Contrat. Ce traitement est nécessaire à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Client et à l'exécution des contrats auxquels le Client est partie. Il est également nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la Société est soumise et plus précisément en vue de la gestion du fichier de la clientèle, de la gestion des contrats, du service à la clientèle, de la gestion de la relation commerciale, de la détection, prévention et lutte contre la fraude, d'études statistiques, de la gestion du contentieux et du recouvrement des créances, ainsi que du règlement des prestations. La Société s'engage à protéger ces données à caractère personnel, à en assurer la confidentialité et à les traiter dans le seul cadre de l'exécution des services et de la gestion de sa relation avec le Client.

Le Client déclare avoir été informé que la Société détermine les objectifs et les méthodes du traitement. Le traitement des données à caractère personnel est censé faire partie d'un système d'archivage auprès de la Société afin de lui permettre de fournir les services demandés au Client et de se conformer à ses obligations légales. La Société ne communiquera aucune donnée à caractère personnel à des tiers, sauf si l'information est requise ou permise en vertu des règles légales ou professionnelles lui applicables notamment dans le cadre d'une procédure civile, commerciale ou pénale.

Le Client déclare avoir été informé par la Société que les données à caractère personnel du Client seront conservées pendant la durée exigée par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Client déclare avoir été informé par la Société de l'existence d'un droit d'accès aux données personnelles le concernant notamment aux fins de modification, rectification, de mise à jour, de portabilité voire d'effacement dès lors que ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et traitées. Sur demande à introduire auprès de la Société, le Client justifiant d'un intérêt légitime peut obtenir sans frais, à des intervalles raisonnables et sans délais excessifs, l'accès aux données le concernant, la confirmation que des données le concernant sont ou ne sont pas traitées, ainsi que des informations portant au moins sur les finalités du traitement, sur les catégories de données sur lesquelles il porte et les destinataires ou les catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées, la communication, sous une forme intelligible, des données faisant l'objet des traitements, ainsi que de toute information disponible sur l'origine des données, ainsi que la connaissance de la logique qui sous-tend tout traitement automatisé des données le concernant.

La Société pourra cependant limiter ou différer l'exercice du droit d'accès du Client lorsqu'une telle mesure est nécessaire pour sauvegarder la sûreté de l'Etat, la défense, la sécurité publique, la prévention, la recherche, la constatation et la poursuite d'infractions pénales ou le déroulement de procédures judiciaires autres, au sens de l'article 8, paragraphe (1), et de l'article 17 de la Loi du 2 août 2002 ou toute disposition réglementaire ou légale similaire, un intérêt économique ou financier important de l'Etat ou de l'Union européenne, y compris dans les domaines monétaire, budgétaire et fiscal, la protection de la personne concernée ou des droits et libertés d'autrui, la liberté d'expression, ainsi qu'une mission de contrôle, d'inspection ou de réglementation relevant, même à titre occasionnel, de l'exercice de l'autorité publique, dans les cas visés aux points ci-avant.

Le Client déclare avoir été informé qu'il a le droit de s'opposer à tout moment pour des raisons prépondérantes et légitimes tenant à sa situation particulière, à ce que des données le concernant fassent l'objet d'un traitement, sauf en cas de dispositions légales prévoyant expressément le traitement. En cas d'opposition justifiée, le traitement mis en œuvre par la Société ne peut pas porter sur ces données. Le Client peut également s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement le concernant envisagé par la Société à des fins de profilage et de prospection (actions commerciales, publicités personnalisées, etc.) en vue d'informer le Client à propos de ses activités et services, sauf opposition de la personne concernée par le traitement de ces données personnelles conformément aux articles 21 et 22 du RGPD. Le Client sera aussi informé avant que des données le concernant ne soient pour la première fois communiquées à des tiers ou utilisées pour le compte de tiers à des fins de prospection et se verra expressément offrir le droit de s'opposer, gratuitement, à ladite communication ou utilisation.

En cas de réclamation le Client peut adresser sa plainte motivée à la Société à l'attention d'Erwan DESBRUERES.

Conformément aux articles 33 et 34 du RGPD, la Société s'engage à informer le Client sans délai de toute « violation » de données personnelles (accès non autorisé, copie non autorisée, corruption de fichiers de données personnelles, etc.) dont elle aurait connaissance à charge pour la Société d'en informer (i) l'autorité de contrôle dont elle dépend et (ii) quand cette violation est « susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés », les personnes concernées.

## **17. Résolution des litiges et tribunal compétent**

Tous litiges, controverses ou réclamations pouvant découler de ou en rapport avec les présentes Conditions Générales de Vente ou de l'exécution, la violation, la cessation ou la nullité de celles-ci, seront réglés conformément à la loi luxembourgeoise et seront soumis, à défaut de règlement amiable, exclusivement à la juridiction luxembourgeoise compétente.

\* \* \*

\*